

Règlement du Concours PHOTOS 2018 organisé par l'Echevinat de la Culture et l'ACQU

De l'ombre à la lumière: Uccle en clair-obscur

Chaque participant peut nous envoyer jusqu'à 6 photos prises à Uccle mettant en valeur le thème « **De l'ombre à la lumière: Uccle en clair-obscur** ». Les photos sélectionnées étant imprimées en grand format (50x70cm), elles requièrent une haute résolution (300 dpi).

Le participant certifie être l'auteur des photographies proposées et octroie aux organisateurs le droit d'utiliser et de reproduire les clichés dans l'exposition et comme illustration dans divers documents (papiers & numériques). Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur (qui conserve la propriété intellectuelle de son cliché) lors de toute publication.

Droit à l'image et respect de la vie privée

Nous attachons une grande valeur au respect de la vie privée et au droit à l'image qui en découle. Pour toute photographie envoyée et sur laquelle le (ou les) personnage(s) est (sont) clairement identifiable(s), le photographe doit obtenir, du sujet photographié et de ses parents s'il est mineur, l'autorisation écrite de figurer sur la photo et de voir cette photo figurer dans l'exposition. Tout participant met à disposition, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires de la part des sujets photographiés. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de plainte ou de réclamation concernant la violation des droits ou des dommages liés au sujet ou à l'objet de l'œuvre.

Décharge à faire signer par les « personnes » figurant sur les photos.

Je soussigné(e).....
demeurant.....

*autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du concours photo «**De l'ombre à la lumière : Uccle en clair-obscur**» organisé par l'ACQU et l'Echevinat de la Culture d'Uccle.*

Les organisateurs de ce concours photographique certifient que l'usage des photos ne portera pas atteinte à la vie privée et ne nuira en aucune manière à la personne photographiée, et qu'il ne sera fait aucune utilisation commerciale des photos.

Fait àle.....

Signature:

Pour un mineur, signature d'un des parents.

Formulaire de participation

Les photos doivent parvenir pour le 15 avril 2018 au plus tard sur CD ROM à l'ACQU c/o Georges MICHEL Ancien Dieweg, 6 - 1180 Bruxelles – en y joignant le présent formulaire de participation dûment complété. Les fichiers numériques peuvent être en couleurs ou en noir et blanc (fichier .jpeg) et en format paysage, portrait ou carré. Nous acceptons les photos actuelles, des clichés plus anciens et des images d'archives (mais toujours sous format numérique). Vos fichiers photo doivent être nommés de la façon suivante: Nom_prénom-01 (à 06). Jpeg. Veillez à remplir le tableau suivant, la dernière colonne servant de légende à la photo (cette légende figurera sous la photo dans l'exposition):

Nom: / Prénom:

Adresse:

Email: / Téléphone:

N° photo	Date / lieu	Commentaire

Sélection des photos lauréates

Un jury composé de représentants de l'ACQU, de l'échevinat de la Culture et de photographes analysera les photos envoyées. Ce jury désignera les photos lauréates (bénéficiant d'un prix), et choisira la cinquantaine d'images qui intégreront l'exposition. Le jury tiendra compte de l'originalité et de la dynamique de l'image. La maîtrise technique et la qualité artistique entreront aussi en ligne de compte. Tous les participants au concours seront conviés au vernissage de l'exposition en 2018, à l'invitation du Collège des Bourgmestres et Echevins d'Uccle. Les clichés seront imprimés en grand format. Lors de l'inauguration, un prix sera remis aux lauréats et un prix du public sera organisé. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire acqu.asbl@gmail.com ou culture@uccle.brussels.